

**Intitulé projet :*****Création d'un site récréatif avec structure abritée et divers modules pour la détente et la convivialité***

---

**Description du projet**

Le projet consiste à aménager une aire de loisirs spécifique à destination de tous les habitants de la commune, si possible en bord de Semois, qui comprendra notamment une structure servant d'abri, des espaces de jeux, du mobilier urbain et une plage.

Cet espace, accessible à tous, pourra également faire l'objet de réservations pour y célébrer des petites festivités à taille humaine (anniversaires, etc.). L'abri serait une structure type « cabane de chasse », un « chalet de village », doté idéalement d'une connexion à l'électricité, voire à l'eau courante et disposant de sanitaires.

Actuellement, deux localisations en bord de Semois ont été identifiées mais sont des parcelles privées : près du pont de Breuvanne et près du pont de Tintigny. D'autres endroits pourront toutefois être envisagés.

Une attention particulière devra être portée à :

- La sécurité avec la proximité de l'eau.
- Les aléas liés aux crues (possibilité de submersion avec mobilier adapté).
- Les nuisances pour les riverains.

Une parcelle dans la zone de parc à Rossignol a également été mentionnée.

**Justification du projet**

Ce projet permet de répondre aux besoins en matière d'espaces de convivialité à destination des habitants. Les habitants n'hésitent pas à mentionner les exemples repérés dans les communes voisines, tels que dans la commune de Chiny avec ses aires de convivialités à Izel (bois de Buneau) et Moyen (pont de fer).

### Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

#### Objectif principal

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Objectif secondaire

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique</b> En créant son identité touristique propre.
✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé</b> En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.

**Intitulé projet :*****Création d'un bâtiment locatif à destination des PME/TPE (atelier rural)***

---

**Description du projet**

Le projet consiste à aménager un atelier rural sur le territoire communal, dans un bâtiment à construire ou à réhabiliter et à le louer pour une durée limitée aux TPE et PME. Cet atelier sera modulable en fonction des entreprises à accueillir mais comprendra toutefois un ou plusieurs grands espaces/ateliers, des bureaux administratifs, des espaces sanitaires...

Ce projet peut également intégrer une dimension de FabLab ou d'incubateurs d'entreprises.

La durée de location sera basée sur une période de 3 ans mais qui pourra être étendue, en fonction des besoins des entreprises.

**Justification du projet**

Tintigny présente une structure économique diversifiée avec plusieurs spécificités dont notamment la forte représentation de l'économie sociale.

Le projet se justifie par la volonté d'offrir aux TPE et PME un espace de transition lorsqu'elles sont en phase de démarrage (en faisant éviter les investissements lourds de départ comme l'achat d'un bâtiment).

Un tel espace n'existe pas actuellement sur la commune. Ces entreprises sont donc contraintes de s'installer ailleurs. Cette initiative permettra en outre de stimuler la création d'activités et d'emploi local par les habitants de la commune et aura pour corollaire de maintenir l'emploi et les rentrées financières qui y seront liées sur la commune.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique</b> En promouvant les circuits courts et la consommation locale.
---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectif secondaire

/

**Intitulé projet :*****Création d'un centre artistique citoyen au sein de l'église de Saint-Vincent*****Description du projet**

En partenariat avec la fabrique d'église et une artiste locale et sa fondation, le projet consiste à créer un espace artistique d'exposition et d'échange. Contrairement à un musée, il ne disposera pas d'une collection propre mais sera utilisée à des fins de mise en valeur et de diffusion, favorisant l'expression et la créativité de tout en chacun. Les artistes et le patrimoine culturel locaux seront les premiers concernés. L'espace pourra accueillir un large public. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, une place pour le culte sera maintenue.

**Justification du projet**

La commune de Tintigny se caractérise par une dynamique culturelle particulièrement prégnante. Par ailleurs, la vie associative est perçue comme une richesse du territoire. Le projet vise donc à conforter ces deux aspects positifs du territoire. Enfin, il permet également d'envisager une reconversion d'un bâtiment religieux patrimonial. Ce projet d'inscrit donc dans une réflexion plus large sur la réaffectation des églises sous-tendant à donner une vocation nouvelle à des bâtiments tout en respectant l'esprit du lieu.

**Lien à la stratégie du PCDR**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

**Objectif principal**

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Objectif secondaire**

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité</b> En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.

Intitulé projet :

*Création d'une maison multiservices*

---

Description du projet

Le projet consiste en la rénovation ou la construction d'un bâtiment pour en faire une maison multiservices. La maison multiservices est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives (public et privé) initiées par les habitants. Elle peut également accueillir des services publics (bibliothèque, crèche, extra-scolaire, service administratif décentralisé, etc.) et/ou des services privés (banque, poste, etc.) répondant aux besoins spécifiques des citoyens.

Justification du projet

La mise en œuvre d'un tel projet constitue une opportunité pour pérenniser voire renforcer les services (au sens large du terme) visant à répondre aux besoins des habitants.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Objectif secondaire

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique</b> En promouvant les circuits courts et la consommation locale.
✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité</b> En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.

**Intitulé projet :*****Aménagement de la salle de village ou création d'une nouvelle maison de village à Saint-Vincent*****Description du projet**

Le projet consiste en l'aménagement d'une maison de village sur le village de Saint-Vincent. Diverses pistes sont évoquées : rafraîchissement et rénovation de la salle des sports ou construction d'une nouvelle infrastructure (au niveau d'une zone réservée au schéma d'orientation local).

**Justification du projet**

Au niveau des infrastructures associatives, le diagnostic partagé a mis en évidence quelques manques, notamment sur le village de Saint-Vincent qui ne bénéficie pas d'une réelle infrastructure adaptée. Par ailleurs, la population du village est amenée à croître suite à la mise en œuvre du futur quartier, d'où des besoins renforcés.

**Lien à la stratégie du PCDR**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

**Objectif principal**

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Objectif secondaire**

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité</b> En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue</b> En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.

**Intitulé projet :*****Création de réseaux de chaleur*****Description du projet**

Le projet consiste, en cohérence avec le Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED) récemment validé par la Commune, à créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centralisée aux plaquettes forestières, aux granulés de bois ou à la biomasse d'origine agricole. Cette réflexion sera également menée dans le cadre des nouveaux quartiers.

**Justification du projet**

Afin de prendre en compte les défis à venir et entamer une transition vers les énergies durables, la commune de Tintigny mène une réflexion sur les meilleures solutions de gestion durable de l'énergie, ce qui a déjà débouché sur certaines réalisations concrètes (cadastre énergétique des bâtiments, installation de panneaux photovoltaïques, PAED, projet de réseau de chaleur en cours à Tintigny, etc.).

Dans la continuité de ces réalisations, le projet vise à mettre en place des filières énergétiques durables pour alimenter des infrastructures publiques et des habitations privées.

Différentes localisations possibles ont été envisagées pour l'implantation d'un réseau de chaleur : Saint-Vincent, Tintigny, Rossignol et Bellefontaine. Il s'agit à chaque fois d'endroits où se concentre différentes infrastructures communales.

Un enjeu sera d'intégrer les riverains (bâtiments privés), ce qui est difficile car les gens ne sont pas forcément sur le même agenda. A ce titre, chaque projet se devra d'être anticipé le plus possible.

**Lien à la stratégie du PCDR**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

**Objectif principal**

✓	<b>En 2030, Tintigny sera une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique</b> En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Objectif secondaire

✓	En 2030, Tintigny sera une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En promouvant les circuits courts et la consommation locale.
---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------